|  |
| --- |
| **LETTRE DE MISSION****RÉFÉRENT** *(pour les usages pédagogiques du)* **NUMÉRIQUE** **ANNÉE 2020 - 2021** |

**Titre de civilité, nom, prénom** Lieu, lundi 24 août 2020

***Professeur de discipline***

Se voit confier sous l’autorité du chef d’établissement pour l’année scolaire 2020-2021 la mission de **référent pour les usages pédagogiques du numérique de son établissement.**

Cette mission se décline comme suit :

1. **Accompagner les utilisateurs du numérique pédagogique :**
	1. Accompagner les équipes dans les usages du numérique au service des apprentissages ;
	2. Les sensibiliser aux évolutions des outils, services et ressources numériques ;
	3. Développer les usages pédagogiques autour de l'ENT avec l’administrateur et collaborer avec lui sur l’assistance aux usages ;
	4. Faire connaître et encourager des usages pertinents et responsables de l’internet ;
	5. Favoriser l’émergence et aider à l’élaboration de projets pédagogiques intégrant le numérique.
2. **Conseiller l’équipe de direction et l’équipe pédagogique :**
	1. Participer à la définition et au pilotage du numérique dans le cadre du conseil pédagogique et de la commission numérique de l’établissement ;
	2. Accompagner le chef d’établissement dans les demandes d’équipement auprès de la collectivité de rattachement et leur éventuelle priorisation ;
	3. Participer auprès du chef d’établissement à la commission numérique.
3. **Communiquer :**

**Le référent est un interlocuteur privilégié. Il est le relais entre la DANE, les enseignants, la direction pour tout ce qui est en lien avec le numérique.**

* 1. Relayer dans l’établissement les informations communiquées par le réseau académique d’accompagnement de la DANE ;
	2. Informer l’équipe éducative des outils et ressources disponibles dans l’établissement ;
	3. Orienter les enseignants vers les formations adaptées à leurs besoins ;
	4. Présenter aux élèves et parents les outils et ressources à leur disposition ;
	5. Valoriser les usages du numérique au niveau de l’établissement et de l’académie ;
	6. Partager les usages et projets innovants de l’établissement au niveau académique.
1. **Se former et collaborer**
	1. Participer au développement des usages du numérique ;
	2. Se tenir informé des nouveaux outils, sites; applications qui apportent de nouvelles perspectives dans l’utilisation du numérique éducatif ;
	3. Mener une veille à la fois technologique, documentaire et réglementaire en lien avec les structures d’accompagnement académiques ;
	4. Participer aux formations et aux animations proposées par la DANE ;
	5. Travailler en partenariat avec l’accompagnateur missionné par la DANE.

L’intéressé devra rendre compte du travail qu'il aura effectué, sous la forme d’un court rapport d’activité adressé au chef d’établissement, avec copie à la Délégation Académique au Numérique pour l'Éducation (ce.dane@ac-reims.fr), en fin d’année scolaire.

 Le chef d’établissement attribue à *civilité prénom nom XXX* indemnité(s) pour mission particulière (IMP) pour l’exercice de cette mission.

**Le chef d’établissement L’intéressé**

Copie : 🞎 L’intéressé 🞎 Chef d’établissement 🞎 DANE